

RENOVATION DE LA CRECHE
ET AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX.

CCTP – AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX

INTRODUCTION

Le présent document donne une description générale des ouvrages.

L'entrepreneur adjudicateur du présent s'engage à exécuter tous les travaux nécessaires à la perfection des ouvrages afin qu'ils présentent une conformité en tout point aux règles de l'Art, aux textes et règlements en vigueur.

PRESCRIPTIONS D'ORDRE TECHNIQUE

L'entrepreneur aura à sa charge :

- la fourniture et la mise en place des éléments « aire de jeux »,
- les fouilles de scellements,
- tous les scellements pour les jeux,
- la bonne prise en compte de la remise en état du site avant la réception (protection des mobiliers et immobiliers, nettoyage, remise en état du bâti si nécessaire, etc.)
- la présentation des ouvrages témoins avant la mise en œuvre pour approbation du Maître d'Ouvrage, notamment pour ce qui est de la mise en place des sols souples,
- la présentation des plans de fabrication côtés,
- la présentation du plan d'implantation des jeux,
- une visite des lieux obligatoire avant toute remise de devis, visite pour laquelle le Maître d'Ouvrage établira un bon de visite qu'il faudra joindre à la proposition d'offre,
- le respect des réglementations en vigueur pour ce qui est des nuisances sonores.

ELEMENTS D'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX

Portique avec une balançoire bébé :

- de 1 à 4ans,
- dimensions 1,59x0,37x1,56m et HIC=1,10m,
- surface d'impact 19,86m² / sol coulé sur place de 8m²
- composé de 2 poteaux inox et de 2 panneaux HPL fleur,
- équipé d'un siège nacelle de balançoire pour les enfants de 1 à 3ans,
- dimensions 450x280x220mm,
- composé d'une balançoire bébé selon EN 1176-1 avec renforts aluminium enrobé de matière synthétique, et chaîne en inox,
- x1U.

RENOVATION DE LA CRECHE ET AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX.

Locomotive :

- à partir de 2ans,
- dimensions 1,40x0,97x1,25 et HIC<0,60m,
- surface d'impact 16m²,
- composé en panneaux HPL avec 1 toit, 1 ouverture arrière, 1 banc, 1 comptoir, 1 plancher, 2 panneaux latéraux ouverts à l'avant,
- x1U.

Wagon :

- à partir de 2ans,
- dimensions 2,45x1,37x1,64m et HIC=1m,
- surface d'impact 23,82m² / sol coulé sur place de 20m²,
- composé de 1 wagon avec toit, 1 escalier d'accès, 1 glissière de toboggan avec barre de sécurité, banc et comptoir de chaque côté,
- x1U.

Panneau d'information clown :

- pour la signalétique des aires de jeux,
- dimensions 34x30cm,
- composé de 1 panneau HPL gravé 8mm (sans couleur en fond de lettres),
- x1U.

Montage, mise en place et scellement :

- travaux de fouille pour le scellement des jeux,
- montage, pose et scellement,
- fourniture du béton.

Aménagement de l'espace en EPDM coulé sur place :

- comprenant le nettoyage de la surface (enrobé) avec fourniture et mise en œuvre du sol coulé,
- pour l'espace de chute, sol coulé épaisseur 20, 30 et 40mm selon réglementations en vigueur,
- avec sous couche en granulat noir SBR et EPDM de couleur en couche de finition,
- x44m².

OPTION : sol coulé sur place sur la surface totale de l'espace de 84m².

Dépose et remise en place de la clôture existante :

- soit 7,75ml,
- y compris fourniture et mise en place de la clôture complémentaire avec lames HPL de couleurs, identique à l'existant.

Gazon synthétique :

- qualité velours coupé tufté (polypropylène/stabilisé à la radiation UV/droit/fibrillé),
- hauteur de fibre 22mm,
- nombre de touffes 22 047/m²,
- largeur rouleau maximum 4ml,
- couleur verte,
- lesté à raison de 18kg/m² de sable naturel CB 0,4-1mm,
- x40m².

RENOVATION DE LA CRECHE ET AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX.

Jardinières :

- section des lames 95x70mm,
- arrêtes chanfreinées,
- assemblage à mi-bois,
- fond en pin traité autoclave classe IV, avec perforations,
- x4U.

Les éléments proposés devront être de même type ou équivalent.

Les fiches techniques comprenant le descriptif complet de chaque jeu devra être fourni avec la proposition d'offre.

Les dimensionnements devront respecter les limites de l'espace mis à disposition pour cet aménagement.

Les normes et réglementations en vigueur devront être respectées.

DIVERS

Nettoyage de chantier :

Nettoyage journalier par toutes les entreprises présentes sur le chantier pendant la durée des travaux, y compris chargement et évacuation des gravats.

Le nettoyage journalier n'exclut pas le nettoyage à réaliser en fin de travaux.

Hygiène et sécurité :

Prévoir l'installation de chantier selon les normes et règlements en vigueur concernant la sécurité des travailleurs.

Respect des prescriptions d'hygiène et de sécurité selon la réglementation en vigueur, la loi n°93.1418 du 31/12/93 et ses décrets d'application.

D.O.E. – D.I.U.O. :

Etablissement et remise en 3 exemplaires dans un délai de 1 mois maximum à compter de la réception des travaux d'un D.O.E. complet.

Un des exemplaires servira à établir les dossiers de suivi de sécurité de cette aire de jeux.

Un des exemplaires sera remis au Coordinateur SPS pour joindre au D.I.U.O.